



VAE DEPPH

Webinaire du mardi 17 mars 2026



DE PPH

- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière
 - Annexe I = référentiel d'activités (8 activités)
 - Annexe II = référentiel de compétences (13 compétences)
 - Annexe III = référentiel de formation (15 UE)
- Validation de 5 domaines de compétences
- Accessible par les voies FPC – FI – Apprentissage et [VAE](#)

Activités

1. Délivrance des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur ;
2. Réalisation des préparations dans un cadre hospitalier ;
3. Préparation et délivrance des dispositifs médicaux stériles ;
4. Gestion et approvisionnement des médicaments, dispositifs et fluides médicaux ;
5. Traitement et transmission des informations ;
6. Accueil, accompagnement et formation des personnes en formation et des nouveaux arrivants ;
7. Réalisation de travaux de recherche, conception et conduite de démarches d'amélioration des pratiques professionnelles et veille professionnelle ;
8. Mise en œuvre du processus d'amélioration continue de la qualité et de gestion des risques.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Domaines de compétences	Compétences
Domaine 1 Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur en transmettant des informations et des conseils nécessaires à leur bon usage et en coopérant avec les autres professionnels de santé	C1 – Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficacité de la prise en charge de la personne
	C2 – Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés
	C3 – Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement
Domaine 2 Réaliser des préparations dans un cadre hospitalier dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement.	C4 – Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées
	C5 – Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité
Domaine 3 Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène et de sécurité	C6 – Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage
	C7 – Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications
	C8 – Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux
Domaine 4 Travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération, d'organisation et de continuité de service	C9 – Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures
	C10 – Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service
	C11 – Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences
Domaine 5 Mettre en œuvre des travaux de recherche et des actions de développement de compétences dans le cadre de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles	C12 – Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées
	C13 – Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités

DE PPH

- Chaque semestre, constitué de trente crédits européens, comprend vingt semaines de formation et au minimum 2 semaines de congés.
- Le parcours est composé de 20 semaines de périodes en milieu professionnel

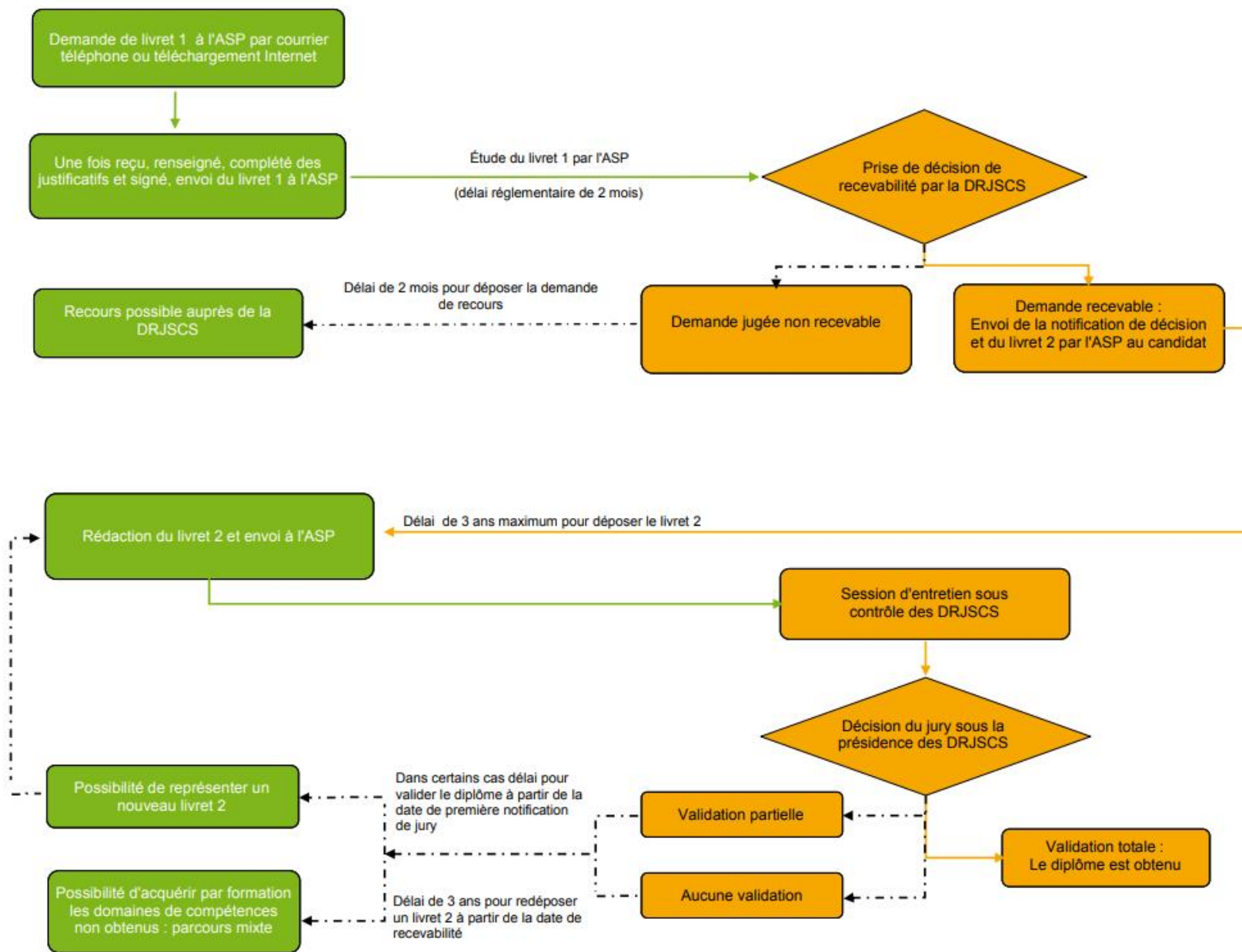
VAE - Conditions de recevabilité

- Expérience « solide » en rapport direct avec le diplôme visé (DE PPH)
 - pour valider un maximum de compétences lors de l'entretien
 - avoir à minima 1 an d'expérience professionnelle soit 1607 heures min d'activités cumulées ou non dans le ou les domaines de compétence de la certification visée.
- Diplômes requis :
 - BP Préparateur en pharmacie
 - DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie
 - Autorisation d'exercice prévue par les articles L.4241-7 à L.4241-10 du code de la santé publique
- Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) valide lors du jury de certification
- Démarche pouvant être initiée à tout âge

Etapes du parcours VAE

Site de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/depph-telechargements>





**Diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière (DEPPH)
Régions de rattachement des candidats à la VAE DEPPH**

Les DREETS ou DRIETS ont en charge la certification du DEPPH par la voie de la VAE en fonction du lieu de résidence des candidats selon le tableau ci-dessous

Région de résidence des candidats	Région de rattachement des candidats
Auvergne-Rhône-Alpes Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy	DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
Centre-Val de Loire Bretagne Pays de la Loire Saint-Pierre-et-Miquelon	DREETS Centre-Val de Loire
Grand Est Bourgogne-Franche-Comté	DREETS Grand Est
Hauts-de-France Réunion Mayotte	DREETS Hauts-de-France
Île-de-France Normandie	DRIETS Île-de-France
Nouvelle-Aquitaine	DREETS Nouvelle-Aquitaine
Occitanie Martinique Guyane	DREETS Occitanie
Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse	DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Validation des compétences

- Compétences en lien avec les activités de pharmacie clinique (conciliation médicamenteuse, ETP ...)
 - Suivre des formations via établissement employeur, pratiquer les activités et ensuite présenter les compétences dans le livret 2
- Anglais
 - Peut-être présenté à travers la compétence 12 dans le livret 2, sinon validation en parcours mixte sur CFPPH
- Compétences non acquises
 - Possibilité de les valider en centre de formation (parcours mixte)
- Aucune validation, validation partielle ou totale

Accompagnement financier / prestataire

- Le compte personnel de formation (CPF) peut être utilisé pour se faire accompagner par un prestataire dans la constitution du dossier.
- Pour les demandeurs d'emploi, outre la mobilisation du CPF, une aide financière peut leur être attribuée (par France Travail ou le Conseil régional)

Parcours mixte / CFPPH

- Informations disponibles sur les sites Internet des CFPPH
- Inscriptions sur une ou plusieurs UE / en regard du déroulé pédagogique, des capacités d'accueil
- Périodes en milieu professionnel / en regard du référentiel de formation (arrêté du 31 juillet 2024)

Concordance des référentiels de formation

DPPH – DE PPH

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)			DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
Domaine de compétences 1 Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes en lien avec les activités de la pharmacie à usage intérieur en transmettant des informations et des conseils nécessaires à leur bon usage et en coopérant avec les autres professionnels de santé	C1 - Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficacité de la prise en charge de la personne Analyser les ordonnances ou les demandes de produits de santé, au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur en utilisant les outils de sécurisation adaptés afin de détecter des problèmes liés à la thérapeutique et d'évaluer leur conformité Mettre en œuvre la préparation et la délivrance des unités des produits de santé en vérifiant leur identité et l'intégrité de leur conditionnement et en utilisant les outils adaptés, dans le respect de la réglementation, afin d'assurer la sécurisation de la délivrance Mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-conformités ou erreurs afin de garantir la qualité et la traçabilité de la délivrance Enregistrer les données concernant les produits de santé à l'aide des outils adaptés afin d'en assurer le suivi et la traçabilité Informer les personnes soignées, les utilisateurs ou les aidants, le cas échéant sur l'utilisation, le mode d'administration, les interactions médicamenteuses, les conditions de conservation, de stockage et les modalités de reconstitution des médicaments afin de garantir le bon usage des produits de santé	UE 1 Préparation et délivrance des produits de santé	UC1 - Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur Evaluer la conformité et la recevabilité de la demande selon la réglementation et les procédures internes de la pharmacie à usage intérieur Identifier les ordonnances et les demandes prioritaires Détecter les éléments d'analyse de la prescription : interactions, incompatibilités, redondances Déceler des erreurs de posologie Evaluer le degré de gravité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits disponibles Utiliser les logiciels et autres outils d'analyse de prescription Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels (COMEDIMS, CSIMR, CLIN...) Etablir le lien entre la prescription et la délivrance Formuler des recommandations sur le bon usage du médicament	Module 1	Si UC1 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 1 (2024) - et validation de la compétence C1 en stage
	C2 - Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés Recueillir les informations nécessaires auprès des personnes soignées et des professionnels de santé afin de vérifier la possibilité de réalisation des bilans de médication ou des plans de prises personnalisés Réaliser des bilans médicamenteux ou des plans de prises personnalisés auprès des personnes soignées dans le cadre du processus de conciliation des traitements médicamenteux aux points de transition (ville-hôpital-ville)	UE 2 Bilans médicamenteux, conciliation des traitements médicamenteux et actions de pharmacie clinique			Réalisation et validation de l'UE 2 (2024) et validation de la compétence C2 en stage
	C3 - Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement Conduire des entretiens de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique auprès de la personne soignée et/ou ses aidants et des professionnels de santé, en utilisant des outils et aides adaptés afin de promouvoir des actions de prévention à la santé Formuler des recommandations relatives à la prise de médicaments et l'utilisation de dispositifs médicaux, auprès de la personne soignée et/ou de ses aidants afin de les accompagner dans le bon usage des médicaments et l'utilisation adaptée des dispositifs médicaux	UE 3 Prévention, information et éducation thérapeutique du patient			Réalisation et validation de l'UE 3 (2024) et validation de la compétence C3 en stage

Concordance des référentiels de formation

DPPH – DE PPH

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)			DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
Domaine de compétences 2 Réaliser des préparations dans un cadre hospitalier dans le respect de la réglementation, des procédures, des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement	C4 - Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées Mettre en œuvre les différentes opérations de préparation et de conditionnement de préparations à usage hospitalier (médicaments radio pharmaceutiques, cytotoxiques, anticorps monoclonaux, médicaments de thérapie innovante stériles, produits de nutrition parentérale, médicaments pour essais cliniques, ...), dans le respect de la réglementation, en adaptant sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone de préparation afin de prévenir tout risque lié à ses manipulations Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité, de sécurité et de radioprotection afin d'éviter tout risque de contamination Organiser et conduire la préparation et le déroulement des opérations de préparations à l'aide des équipements adaptés, et coordonner ses activités avec les collaborateurs ou des sous-traitants, le cas échéant, afin d'assurer une préparation adaptée aux impératifs des services hospitaliers Calculer les activités radioactives en tenant compte des prescriptions, de l'heure d'administration et de la décroissance radioactive du produit afin d'adapter les opérations de production Gérer le flux des déchets en prenant en compte leur spécificités : déchets radioactifs, déchets de produits cytotoxiques afin d'éviter tout risque de contamination Enregistrer l'ensemble des étapes de préparation et de conditionnement à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité	UE 4.1 Chimiothérapie, nutrition parentérale, préparations stériles et non stériles	Eléments de compétences concernés de l'UC4 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement Identifier les différentes opérations de préparation, de conditionnement et de reconstitution à réaliser à partir des demandes et des protocoles de préparation Organiser la préparation et le déroulement des opérations Organiser l'espace de travail et les différents flux physiques en fonction des règles hygiène/qualité/sécurité Adapter sa tenue de travail, sa technique, sa gestuelle en fonction de la zone d'activité à atmosphère contrôlée Calculer les dosages et peser, doser ou mesurer les produits conformément aux demandes et aux protocoles de préparation Effectuer les opérations de préparation, magistrales et hospitalières, de reconstitution et de conditionnement	Module 4	SI UC4 (2006) non validée et UCS (2006) validée : - réalisation et validation de l'UE 4.1 (2024) - et validation de la compétence C4 en stage
		UE 4.2 Radiopharmacie et radioprotection	Eléments de compétences concernés de l'UC5 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques Identifier les différentes opérations de préparation et de conditionnement concernant les médicaments radiopharmaceutiques Identifier les risques associés à la manipulation de produits radioactifs et mettre en oeuvre les mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident d'exposition ou de contamination radioactive Adapter sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone ; Utiliser les appareils de radioprotection selon la nature du risque Organiser et conduire la préparation et le déroulement des opérations, et coordonner ses activités avec les collaborateurs en fonction des impératifs du service hospitalier Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité, et de radioprotection Calculer les activités radioactives et adapter les opérations de production en tenant compte des prescriptions, de l'heure d'administration et de la décroissance radioactive du produit Gérer les déchets radioactifs	Module 5	SI UC4 (2006) validée et UCS (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 4.2 (2024) - et validation de la compétence C4 en stage SI UC4 et UCS (2006) non validées : - réalisation et validation des UE 4.1 et UE 4.2 (2024) - et validation de la compétence C4 en stage
	C5 - Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité Préparer les équipements de contrôles nécessaires à l'analyse des matières premières, produits en cours et produits finis afin de s'assurer le leur conformité, de leur étalonnage et de leur qualification Contrôler les matières premières, produits en cours de fabrication et préparations réalisées à l'aide des équipements étalonnés et adaptés afin de garantir leur qualité et leur conformité aux spécifications Mettre en œuvre les mesures et actions correctives adaptées en cas d'incident ou d'accident d'exposition ou de contamination radioactive afin d'éviter tout risque de contamination Enregistrer l'ensemble des résultats des contrôles à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité	UE 5 Contrôles des préparations	Eléments de compétences concernés de l'UC4 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement Ajuster les paramètres et les réglages des équipements de fabrication et de conditionnement et utiliser les équipements Identifier et réaliser les contrôles nécessaires au déroulement du procédé : équipements, paramètres, matières, produits Rectifier les opérations de production en fonction du résultat des contrôles Analyser les anomalies, leur degré de gravité et identifier les mesures à prendre	Module 4	SI UC4 (2006) et/ou UCS (2006) non validées : - réalisation et validation de l'UE 5 (2024) - et validation de la compétence C5 en stage
			Eléments de compétences concernés de l'UC5 - Organiser, conduire et mettre en oeuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques Paramétrer et utiliser les équipements de préparation et de contrôle des médicaments radiopharmaceutiques Identifier et réaliser les contrôles nécessaires au déroulement des procédés (produits, équipements, environnement) Contrôler le circuit des produits radiopharmaceutiques (trousses, générateurs, précurseurs, médicaments radiopharmaceutiques) de la commande à leur élimination Analyser les anomalies, leur degré de gravité, identifier les mesures à prendre et en rendre compte	Module 5	

Concordance des référentiels de formation

DPPH – DE PPH

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)			DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
Domaine de compétences 3 Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables dans le respect de la réglementation des procédures, des consignes d'hygiène et de sécurité	C6 - Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage Analyser les demandes de dispositifs médicaux, au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur en utilisant les outils de sécurisation adaptés afin d'évaluer leur conformité Réaliser la mise à disposition des dispositifs médicaux en vérifiant leur identité et l'intégrité de leur conditionnement et en utilisant les outils adaptés, dans le respect de la réglementation, afin d'assurer la sécurisation de la délivrance Mettre en œuvre des actions correctives en cas de non-conformités ou erreurs afin de garantir la qualité et la traçabilité de la délivrance Enregistrer les données concernant les produits de santé à l'aide des outils adaptés afin d'en assurer le suivi et la traçabilité Informers les personnes soignées, les utilisateurs ou les aidants, le cas échéant sur l'utilisation, afin de garantir le bon usage des produits de santé	UE 6 Evaluation et référentiels de bon usage des dispositifs médicaux, dispositifs médicaux stériles et implantables, circuits et référencement	UC2 - Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux Evaluer la conformité et la recevabilité de la demande selon la réglementation spécifique aux dispositifs médicaux (DM) Identifier les demandes prioritaires Détecter une incompatibilité physico-chimique Evaluer le degré de gravité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits disponibles selon les classes de dispositifs médicaux Formuler des recommandations d'utilisation Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels portant sur les dispositifs médicaux (COMEDIMS, CLIN...) Evaluer les pratiques d'utilisation des dispositifs médicaux et assurer le suivi des essais Etablir le lien entre la prescription et la délivrance	Module 2	Si UC2 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 6 (2024) - et validation de la compétence C6 en stage
	C7 - Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications Superviser le déroulement des opérations de stérilisation dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire afin d'assurer une préparation adaptée aux impératifs des services hospitaliers Proposer les supports de présentation, configurations et emballages adaptés lors du référencement d'un nouveau dispositif médical à stériliser Mettre en œuvre les différentes opérations de stérilisation à l'aide des équipements adaptés, dans le respect de la réglementation, en adaptant sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone de préparation afin de prévenir tout risque lié à ses manipulations Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité et de sécurité afin d'éviter tout risque de contamination Gérer le flux des déchets selon la réglementation afin d'éviter tout risque de contamination et de respecter les règles de protection de l'environnement Contrôler la conformité de son action à chaque étape de son travail selon le système d'assurance qualité en vigueur, les préparations réalisées à l'aide des équipements adaptés Réaliser l'ensemble des contrôles nécessaires au déroulement des procédés de stérilisation (contrôle documentaire, contrôle des paramètres, contrôle de la qualité et de la conformité des matières, contrôles en cours et contrôles des dispositifs médicaux selon les spécifications) afin de garantir la qualité des opérations Enregistrer l'ensemble des étapes de stérilisation et des contrôles réalisés à l'aide des outils adaptés afin d'assurer leur traçabilité	UE 7 Préparation et contrôles des étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux	Eléments de compétences concernés de l'UC6 - Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux Organiser l'espace de travail et les différents flux physiques en fonction des besoins et des règles d'hygiène/qualité/sécurité Identifier les différentes étapes ou phases du processus de stérilisation Organiser la préparation et le déroulement des opérations de stérilisation dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire Conduire, mettre en œuvre les opérations de stérilisation et en assurer la traçabilité	Module 6	Si UC6 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 7 (2024) - et validation de la compétence C7 en stage
	C8 - Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux Réaliser le contrôle des zones de production en utilisant les équipements appropriés afin de s'assurer de leur conformité Contrôler l'état et le bon fonctionnement des équipements de stérilisation afin de s'assurer de leur conformité et de mettre en œuvre les opérations de maintenance de premier niveau nécessaire, le cas échéant Apporter des conseils concernant la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de stérilisation aux collaborateurs et intervenants afin d'assurer l'application et le respect des règles ; - élaborer tout ou partie d'un protocole d'hygiène permettant de prévenir tout risque de contamination Analyser les écarts entre les pratiques, les recommandations et la réglementation dans le champ de l'hygiène afin d'identifier et de proposer des actions correctives Mettre en œuvre les mesures et actions correctives adaptées en cas de non-conformités ou d'anomalies afin d'éviter de prévenir tout risque de contamination	UE 8 Prévention du risque infectieux, surveillance et contrôle de l'environnement et des équipements en stérilisation	Eléments de compétences concernés de l'UC6 - Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux Identifier les sources et les voies de biocontamination pour l'homme et son environnement Appliquer les règles et procédures spécifiques d'hygiène, d'habillage et de déplacement et adapter sa technique en fonction de la zone d'activité Utiliser les équipements de stérilisation et mettre en œuvre les maintenances de premier niveau Utiliser des techniques d'analyse et de contrôle visant à vérifier les équipements, les paramètres de la stérilisation, la stérilité des produits Rectifier les opérations de production en fonction du résultat des contrôles Identifier toute anomalie dans le déroulement du procédé et alerter les personnes responsables et prendre les mesures correctives	Module 6	Si UC6 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 8 (2024) - et validation de la compétence C8 en stage

Concordance des référentiels de formation

DPPH – DE PPH

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)			DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
Domaine de compétences 4 Travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération, d'organisation et de continuité de service	C9 - Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures Organiser la gestion des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux à la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques et leur élimination, dans le respect des règles de conservation et de traçabilité, afin d'éviter les risques de rupture de stock ou de surstock et de garantir la qualité et la conformité du stock Participer aux procédures d'achats et réaliser des commandes Réaliser l'approvisionnement des produits de santé : médicaments, dispositifs et fluides médicaux dans le respect des procédures, selon les données liées au stock afin d'éviter toute rupture de stock Mettre en œuvre les techniques manuelles et informatisées d'archivage des données selon les procédures du service afin d'assurer la traçabilité des données	UE 9 Gestion des flux et stocks de médicaments, dispositifs et fluides médicaux	UC7 - Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire Utiliser le code des marchés publics et les règles d'approvisionnement, de gestion des stocks et de distribution Utiliser les règles de la comptabilité hospitalière et du suivi budgétaire Veiller lors des délivrances à l'état des stocks en fonction des fluctuations de consommation des produits ou dispositifs Calculer les quantités à délivrer Contrôler, trier, orienter et étiqueter réglementairement les différentes matières et produits stockés Utiliser les règles spécifiques de gestion des stocks et de flux des échantillons médicaux, des essais cliniques, des retours de service Analyser les anomalies, leur degré de gravité et identifier les mesures à prendre	Module 7	Si UC7 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 9 (2024) - et validation de la compétence C9 en stage
	C10 - Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service Organiser son activité en prenant en compte le travail en équipe, son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel afin de développer la coopération au sein de l'équipe pluri professionnelle Enregistrer et traiter les données liées à la personne soignée dans le système informatisé, en utilisant les fonctionnalités des outils numériques, les bases de données et les logiciels métiers, dans le respect des règles liées à la sécurité numérique et la réglementation relative aux données de santé et en sécurisant son environnement numérique de travail et les différents usages afin d'assurer la continuité du service Communiquer avec la personne soignée, son entourage et avec les différents intervenants professionnels, en utilisant les outils appropriés, dans le respect des droits du patient et du secret professionnel afin de faciliter les échanges et la continuité du service	UE 10 Santé publique, économie de la santé, droit et éthique, communication et travail interdisciplinaire	Eléments de compétences concernés de l'UC8 - Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes Collecter et transmettre les informations et les recommandations sur le bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux, l'hygiène et la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement Conseiller le patient ou les professionnels de santé sur l'utilisation et le stockage des médicaments et des dispositifs médicaux stériles ainsi que sur les effets indésirables Créer une relation de confiance avec les patients et les personnels hospitaliers Créer et maintenir les relations nécessaires au travail en équipe Utiliser et alimenter une base documentaire de données actualisées Utiliser les logiciels bureautiques et les logiciels spécifiques	Module 8	Si UC8 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 10 (2024) - et validation de la compétence C10 en stage
	C11 - Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences Organiser, accompagner et superviser l'accueil, l'information et les activités d'apprentissage des personnes en formation afin de faciliter le développement de leurs compétences dans un climat de confiance et bienveillant Mettre en œuvre des actions de formation, de transmission de savoir-faire, sous la forme de conseils, démonstrations, explications et par l'analyse commentée de sa pratique professionnelle afin de permettre leur développement de compétences Evaluer les compétences mises en œuvre par les personnes en formation, en utilisant les outils de suivi de l'apprentissage et en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, le cas échéant, afin d'identifier les acquis et les axes de progression à mettre en œuvre	UE 11 Pédagogie, tutorat, projet personnel et engagement de l'étudiant	Eléments de compétences concernés de l'UC8 - Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes Encadrer des personnes en formation Actualiser ses connaissances et utiliser les circuits de formation pour progresser	Module 8	Si UC8 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 11 (2024) - et validation de la compétence C11 en stage

Concordance des référentiels de formation

DPPH – DE PPH

DE PPH grade licence (annexe III référentiel de formation de l'arrêté du 31 juillet 2024)			DPPH (annexe II référentiel de formation de l'arrêté du 2 août 2006)		Modalités de validation
Domaine de compétences 5 Mettre en œuvre des travaux de recherche et des actions de développement de compétences dans le cadre de démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles	C12 - Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées Rechercher et analyser les publications scientifiques et professionnelles et les différentes ressources documentaires internationales afin de suivre les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des soins Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'environnement professionnel, de la réglementation, de l'éthique, des enjeux sociétaux, de développement durable et de l'évolution des technologies en la confrontant à celles de ses pairs et d'autres professionnels afin d'identifier ses besoins en compétences, améliorer sa pratique, ajuster ses interventions, transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice Conduire des actions de recherche ou des études à visée professionnelle en matière de santé en lien avec l'exercice de préparateur en pharmacie hospitalière et élaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de leur communication orale et écrite Appréhender les enjeux liés à la santé numérique dans les domaines des données de santé, cyber sécurité, communication en santé, outils numériques, télé Santé afin de travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique	UE 12.1 Initiation à la démarche de recherche			Réalisation et validation des UE 12.1 et UE 12.2 (2024) et validation de la compétence C12 en stage
		UE 12.2 Anglais			
	C13 - Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités Mettre en œuvre une démarche qualité dans son activité, en utilisant des méthodologies et outils d'évaluation adaptés afin d'assurer un processus d'amélioration continue dans le cadre de ses activités Elaborer des procédures et des modes opératoires dans le cadre de son activité, à l'aide d'outils appropriés afin de garantir la qualité des interventions Mettre en œuvre une démarche de contrôle, de qualification d'équipements et de validation des méthodes, à l'aide des outils appropriés afin d'assurer la qualité, la répétabilité et la fiabilité des méthodes Mettre en œuvre les principes et règles de vigilance : pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance, identivigilance, vigilance informatique dans toute activité pour assurer la qualité et la traçabilité des interventions Analyser les non-conformités et les événements indésirables et leurs causes afin de déterminer et mettre en œuvre les mesures curatives ou correctives adaptées à la situation	UE 13 Démarche qualité et gestion des risques	UC3 - Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur Evaluer la conformité de son action à chaque étape de son travail selon le système d'assurance qualité Utiliser les règles, les procédures et les outils de la qualité Rédiger un mode opératoire, des procédures internes, des éléments de processus Adapter sa tenue, son hygiène, ses déplacements et ses interventions aux règles spécifiques en fonction des zones d'activité Evaluer les conséquences d'un défaut de traçabilité Détecter et analyser toute non conformité et adapter les mesures correctives Analyser le fonctionnement d'un équipement, en détecter les anomalies et adapter les opérations de maintenance ou les mesures correctives Analyser la qualité et la conformité d'une matière première ou d'un produit Traiter et suivre les réclamations et les rappels	Module 3	Si UC3 (2006) non validée : - réalisation et validation de l'UE 13 (2024) - et validation de la compétence C13 en stage

Diplômes / Grade licence / Passerelles

- Pas de passerelle DPPH / DE PPH
- DE PPH - Classé au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles
- DE PPH - Reconnu au grade universitaire de licence
 - (Décret n° 2024-855 du 31 juillet 2024 attribuant le grade de licence aux titulaires du DE PPH)

Limites du processus VAE

- Forte implication du candidat
- Financement
- Accompagnement
- Durée du processus qui va « courir » sur plusieurs années avant d'être diplômé
- Parcours mixte / CFPPH : liste d'attente pour les inscriptions sur les CFPPH pour certaines UE, déplacements récurrents lieu de résidence – CFPPH, frais associés ...

Ressources

- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière (annexes I et II)
- <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/depph>
- Sites Internet des CFPPH
- DREETS de votre région de rattachement
- <https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae>

Des questions ?

Merci pour votre attention